



MOISSURE MUR locataire ou propriétaire

Par **ring5284**, le **12/10/2014 à 11:46**

Bonjour

Les travaux dus à la moisissure d un mur sont ils à la charge du locataire ou du propriétaire ?

Les murs sont en torchi recouverts de papier peint, la moisissure apparait sur un seul des murs (celui qui donne sur l extérieur).

Merci de votre réponse.

Par **HOODIA**, le **18/10/2014 à 08:33**

La moisissure trahit en fait un manque d'aération ,et seul le locataire peut résoudre ce problème....

Déclaration à votre assurance pour passage de l'expert :si son rapport précise qu'il s'agit d'un PONT THERMIQUE ,les frais de remise en l'état concerne UNIQUEMENT le propriétaire sans participation des assurances (loc et PNO)

Par **Jibi7**, le **18/10/2014 à 09:10**

Si je traduis que des murs en torchis sont liés à une structure en colombages, il y a d'autres aspects a faire vérifier par expert..l'existence d'infiltrations exterieures risquant de provoquer d'autres dégats que de simples moisissures (lessivables si le papier peint l'est avec du vinaigre ou du chlore..) comme mérule etc..qui sont à déclarer .

des surfaces en torchis sont en général assainies par de la chaux (très à la mode)et ont besoin de "respirer" mais compromises par des papiers peints lessivables, lambris étanches souvent utilisés comme cache misère..

En dehors de l'assurance et du paiement dans ce cas il y a des risques pour la santé des habitants à prendre en compte par des mesures de bon sens et de gens qui connaissent le bâtiment.